

Crous de Toulouse-Occitanie
ACCES AUX CORPS DES PERSONNELS DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOSSIER DE CANDIDATURE
Session 2026

Vous vous inscrivez au **RECRUTEMENT SANS CONCOURS** suivant :

Poste	Assistant d'accueil et de secrétariat
Emploi-type	Adjoint en gestion administrative
BAP	BAP J
Nature	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)
Corps	Adjoint technique de recherche et de formation

Ce dossier est à envoyer complet à :

Direction des Ressources Humaines / Service Formation et Concours
Crous de Toulouse-Occitanie
58 rue du Taur - CS 67096
31070 Toulouse cedex 7

L'envoi du dossier de candidature doit être effectué au plus tard le :

Lundi 04 mai 2026

Cachet de La Poste faisant foi

A titre informatif : date prévisionnelle de l'oral le lundi 29 juin 2026

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

concours@crous-toulouse.fr

CONDITIONS POUR CANDIDATER

- **Être bénéficiaire de l'obligation d'emploi**, les personnes concernées étant mentionnées sur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23530/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi.html>
- **Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente.**

Les candidats non titulaires d'un des titres ou diplômes requis peuvent demander une équivalence au titre de leur expérience professionnelle.

Sont exemptés de la condition de diplôme :

- Les pères et mères ayant effectivement élevé ou élevant au moins trois enfants. Ils doivent joindre à leur dossier d'inscription une photocopie du livret de famille de l'ensemble des pages concernant les parents et les enfants. Dans le cas des familles recomposées, toutes les pièces permettant d'apprécier la situation doivent être fournies (jugement confiant la garde d'enfants, justificatifs d'octroi de prestations familiales, avis d'imposition...). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un lien de filiation entre le candidat et les 3 enfants.

- Les sportifs de haut niveau. Ils doivent joindre une attestation délivrée par le ministre des sports spécifiant leur inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en cours de validité à la date de la première épreuve du concours.

- **Ne pas être fonctionnaire**
- **Être reconnu apte à exercer l'emploi**, présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées
- **Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique** fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

LES CANDIDATS DOIVENT TRANSMETTRE PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT :

- ce dossier de candidature renseigné, comprenant le certificat du médecin agréé certifiant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé**
- un curriculum vitae**
- une lettre de motivation**
- les photocopies des diplômes**
- une attestation de la qualité de B.O.E.**
- une copie recto-verso de la carte d'identité**
- tous documents utiles pour présenter son parcours professionnel**
- facultatif : la demande d'équivalence accompagnée des justificatifs**

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'intégralité des informations et l'authenticité de toutes les pièces jointes fournies dans mon dossier de candidature et je reconnais avoir pleinement conscience que des informations fausses, constitutives d'une fraude, conduiraient à l'exclusion de ma participation au concours et pourraient entraîner des poursuites pénales.

Je m'engage à fournir au service compétent les pièces justificatives à la constitution de mon dossier. Je déclare, en outre, avoir été prévenu€ que toute déclaration inexacte de ma part entraînerait l'annulation de mon succès éventuel au recrutement.

À, le

Signature du candidat précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

NATIONALITÉ

- **Candidat français** : joindre une photocopie de pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité resto-verso ou passeport)

- **Ressortissant d'un autre pays** : joindre tout document administratif faisant foi de la nationalité (passeport, certificat de nationalité émis par le pays d'origine...)

- **Naturalisation** : joindre une photocopie du document de nationalité obtenu auprès du tribunal d'instance

Rappel : le candidat doit remplir les conditions de nationalité au premier jour des épreuves du concours

Nationalité française

Nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen, nationalité suisse, andorrane ou monégasque.

Préciser le pays :

Autre nationalité Préciser le pays :

Pour le candidat n'ayant pas la nationalité française : Préciser si une demande de naturalisation est en cours : OUI NON

SERVICE NATIONAL

En fonction de la situation du candidat ci-dessous, joindre le justificatif.

Joindre une copie du certificat individuel de participation à la JAPD ou un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans.

■ **Pour le candidat de nationalité française :**

-**candidats né avant le 31/12/1978**

Situation au regard du service national :

Accompli du au Exempté Non concerné

-**candidat né à partir du 01/01/1979**

Journée d'appel de préparation à la défense ou journée défense et citoyenneté :

Accompli Exempté Non concerné

■ **Pour le candidat n'ayant pas la nationalité française** : Fournir une attestation mentionnant que le candidat se trouve en position régulière au regard de obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant. Cette attestation devra être délivré par l'autorité de l'Etat d'origine et rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

ÉTAT CIVIL

NOM DE FAMILLE	
PRENOM	
NOM D'USAGE	
SEXE	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
NÉ(E) LE	
ADRESSE PERSONNELLE	
CODE POSTAL	
VILLE	
PAYS	
TELEPHONE	
E-MAIL	

TITRES ET DIPLÔMES

Joindre la copie du ou des diplômes renseignés ci-dessous.

Dans le cas où le candidat pourrait faire valoir une exemption à la condition de diplôme, joindre les justificatifs mentionnés ci-dessous au regard de la situation personnelle du candidat.

Le candidat est invité à vérifier qu'il remplit la condition de titre ou de diplôme pour ce recrutement.

De plus il doit s'assurer que son diplôme ou son titre est bien inscrit au répertoire national des certifications professionnelles <http://rncp.cncp.gouv.fr>

Dans le cas où ces conditions cumulatives ne seraient pas remplies, le candidat doit effectuer une demande d'équivalence (voir le document d'équivalence à joindre au dossier).

Demande d'équivalence : **Oui** **Non**

Un diplôme étranger non rédigé en langue française doit être accompagné d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

En outre, le titulaire d'un diplôme étranger doit fournir une attestation de niveau d'études délivrée par :

Le centre ENIC-NARIC France du CIEP
 Département reconnaissance des diplômes
 1 avenue Léon Journault
 92318 SEVRES CEDEX

Si au moment de l'inscription, le candidat est toujours en attente de l'attestation fournie à sa demande par le centre ENIC-NARIC, il doit effectuer une demande d'équivalence.

Conditions d'exemption à la condition de diplôme (le cas échéant cocher la case correspondante) :

Les pères ou mères élevant ou ayant élevé au moins trois enfants (joindre une photocopie du livret de famille de l'ensemble des pages concernant les parents et les enfants). Dans le cas des familles recomposées, toutes les pièces permettant d'apprécier la situation doivent être fournies (jugement confiant la garde d'enfant, justificatifs d'octroi de prestations familiales, avis d'imposition...). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un lien de filiation entre le candidat et les trois enfants.

Les sportifs de haut niveau (joindre une attestation délivrée par le ministre des sports spécifiant l'inscription du candidat sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en cours de validité à la date de la première épreuve du concours).

Les candidats ayant déjà obtenu décision favorable lors d'une session précédente portant sur l'équivalence à un diplôme d'un niveau au moins égal à celui exigé pour ce concours. Joindre au dossier une copie de la décision favorable de la commission d'équivalence.

Intitulé	Établissement et lieu d'obtention	Date d'obtention
Diplôme le plus élevé		
Autre diplôme (éventuellement)		
Autre diplôme (éventuellement)		

FORMATIONS SUIVIES

Intitulé	Établissement et lieu	Date

EMPLOIS OCCUPÉS

Fonction	Entreprise	Période
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :
		Du : Au :

CERTIFICAT MÉDICAL RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS DES ÉPREUVES

Joindre une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) ou de bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité aux alinéas 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.5212-13 du Code du travail

Ce certificat médical ne peut être complété que par un médecin agréé.

La liste des médecins agréés est consultable auprès des agences régionales de santé, des préfetures et des universités.

Les aménagements sont accordés aux candidats qui en font la demande par le médecin agréé en fonction de la nature de leur handicap. L'aménagement des épreuves doit permettre aux candidats concernés de concourir dans des conditions identiques aux autres candidats, sans que cela leur octroie un avantage de quelque nature que ce soit, conformément au principe d'égalité dans le déroulement des épreuves.

Je soussigné(e), Docteur,
médecin agréé par l'administration, certifie que le handicap de **M. / Mme (NOM, Prénom)**

demeurant
justifie l'attribution d'aménagement(s) lors de l'épreuve orale d'admission du recrutement

Les aménagements logistiques à prévoir par le service organisateur de l'épreuve :

- Accompagnement d'un traducteur en langues des signes
- accessibilité aux locaux – Préciser :

.....
.....

- Autre-Préciser :

.....
.....
.....

L'octroi d'un temps supplémentaire pour l'épreuve orale d'admission : OUI NON

Temps supplémentaire accordé : 1/3 ou 1/4 ou 1/5

Fait à :, le Signature et cachet du médecin agréé :

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE AU TITRE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Le dossier de demande d'équivalence, constitué par le candidat, doit être retourné complet en deux exemplaires au centre organisateur.

Une demande formulée de manière incomplète ou non accompagnée des documents justificatifs ne pourra pas être présentée devant la commission nationale d'équivalence.

Rappel : Sont exemptés de la condition de diplôme les pères et les mères élevant ou ayant élevé au moins trois enfants (un lien de filiation direct n'est pas exigé), les sportifs de haut niveau et les candidats ayant déjà obtenu une décision d'équivalence favorable lors d'une session précédente portant sur l'équivalence à un diplôme d'un niveau au moins égal à celui exigé pour ce concours.

Situations dans lesquelles il est nécessaire de faire une demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle :

- le candidat ne détient pas de diplôme,
- le candidat détient un diplôme de niveau inférieur à celui requis,
- le candidat détient un diplôme étranger et est en attente de réception de l'attestation demandée auprès du centre ENIC-NARIC.

Si dans un de ces trois cas le candidat dispose d'une expérience professionnelle (dans le secteur public et/ou privé) dans des fonctions **comparables par leur nature et leur niveau à celles dévolues aux membres du corps auquel le concours donne accès**, il est nécessaire de faire une demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle.

Seules les demandes d'équivalences des candidats admissibles seront étudiées par la commission nationale d'équivalence.

Tout candidat admis au concours ne pourra être nommé sans un avis favorable préalable de la commission d'équivalence.

En cas de décision initiale défavorable, le candidat ayant formé un recours est admis à concourir à l'ensemble des épreuves.

Ainsi, tout candidat ayant fait une demande d'équivalence est autorisé à concourir à titre conservatoire.

